Communiqué de presse
Paris, 7 décembre 2020

Résultat du sondage national sur l'instruction en famille : **rétablir la vérité !**

Depuis le 2 octobre, une multitude de mensonges et d'amalgames ont été relayés par les membres du Gouvernement sur l'Instruction En Famille (IEF). Dans toute la France, ces familles paisibles, dont les enfants sont contrôlés et intégrés dans la société, se sont mobilisées pour démentir ces propos fallacieux en faisant connaître leur mode de vie respectueux des valeurs républicaines.
Pour appuyer ce message, nous avons réalisé un sondage national en collaboration avec les associations et la chercheuse Christine Brabant, Ph. D, de l'Université de Montréal, spécialiste de l'instruction en famille.

Objectifs du sondage et méthodologie

Au moment du lancement du sondage, familles, associations, journalistes, parlementaires… **Personne n'arrivait à obtenir de chiffres de référence de la part du Gouvernement** sur les accusations de radicalisation des enfants en instruction en famille. Et au contraire, les informations officielles relevaient que : « *Les cas d'enfants exposés à un risque de radicalisation et repérés à l'occasion du contrôle de l'instruction au domicile familial sont exceptionnels.* » [(1)]

Un questionnaire a donc été transmis aux familles par notre collectif entre le 13 et le 30 novembre afin de faire ressortir un portrait réaliste des familles qui ont déclaré l'instruction en famille à la rentrée 2020-2021.
Ce sondage s'est adressé aux **foyers dont au moins l'un des enfants** d'âge scolaire (3-16 ans) pratique l'IEF en 2020-2021 en France, **hors CNED réglementé.** Seul un parent par foyer devait y répondre.
Il a été transmis aux foyers ciblés par le biais du **réseau associatif** de l'IEF vers tous les groupes, forums, pages internet, réseaux sociaux, médias liés à l'IEF et a également été relayé par les familles.

Intérêt scientifique et légitimité

Afin d'aller plus loin et d'être réellement pertinents, nous avons sollicité les **conseils de Christine Brabant, professeure agrégée** à l'Université de Montréal et spécialiste de l'instruction en famille. Elle nous a fourni un **soutien méthodologique**, un accompagnement dans l'élaboration du questionnaire et dans le traitement des données, à titre bénévole et dans le respect des principes déontologiques et éthiques en usage à l'université.
Afin de cadrer au mieux les motivations des familles à faire ce choix, elle nous a également permis d'adapter directement les questions sur les raisons de l'instruction en famille, **à partir de son questionnaire** *« Les raisons du choix des parents »* (2004). [(2)]

Avec une participation ayant atteint les 3654 foyers pour un total de **6295 enfants déclarés et instruits en famille, hors CNED réglementé**, notre échantillon permet de justifier une représentativité tangible des 25 000 enfants en IEF pointés par le gouvernement. [(3)]

Des enfants sociabilisés et principalement en primaire

Notre sondage révèle qu'il y a **52% de garçons et 48% de filles**. Cette statistique rejoint d'ailleurs celle de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) dans son enquête sur l'année scolaire 2014-2015 (4), qui comptait 51% de garçons et 49% de filles.
Par ailleurs, **94% d'entre eux ont des activités extra-familiales** dans des clubs, ludothèques, médiathèques, associations culturelles et sportives, musées, réseau IEF, ateliers, centres de loisirs, stages, conservatoires...

Enfin, 85% des enfants instruits en famille sont en primaire (cycle 1, 2 et 3). **Plus particulièrement, 33% des enfants déclarés en IEF sont en maternelle (cycle 1).** On constate donc que la loi de 2019 sur *« l'école de la confiance »,* abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, impacte l'augmentation des chiffres ! Or 36% des parents estiment qu'à 3 ans, leurs enfants ne sont pas prêts psychologiquement.

Enfin, au fur et à mesure qu'ils grandissent, les enfants rejoignent les bancs de l'école. Finalement, **seulement 13% sont encore instruits en famille au collège et 2% au lycée.**

Des parents conscients et compétents

Contrairement au rapport de la DGESCO[4], qui mentionne *« l'inadaptation ou la souffrance scolaire »* comme raison principale de l'instruction en famille, les parents ont pour principales motivations de *« **suivre les motivations et les rythmes d'apprentissage de l'enfant** »* **(88%) et** *« **développer la curiosité par l'expérience et la découverte dans le concret** »* **(85%).**

C'est un choix de vie centré autour d'un *« projet familial, pour le plaisir de vivre et de découvrir ensemble » (82%)* qui **demande un investissement financier, personnel et organisationnel.** Ainsi, bien que 91% des femmes prennent en charge entre 75 et 100 % de l'instruction, deux tiers d'entre elles ont en parallèle une activité professionnelle. Pour les pères, bien que l'ensemble soit actif, 84% participent au moins à un tiers de l'instruction.
On est bien loin du cliché du couple avec une femme au foyer attendant un mari qui met les pieds sous la table...

En termes de compétences, **63 % des parents ont un diplôme dans le secondaire** (30% en Bac+2/+3 et 33% en cycle universitaire). Parallèlement, afin d'aider leurs enfants à atteindre le socle commun, ils sont nombreux à faire des recherches sur le développement de l'enfant et à se référer à des livres pédagogiques de l'Éducation nationale, des manuels scolaires par cycle ou des méthodes reconnues (méthode Singapour, les Alphas, Montessori...).

> *«Le mouvement [de l'IEF] pourrait être perçu comme un remarquable **exemple d'engagement parental et d'engagement démocratique de citoyens** ayant pris l'initiative de développer une nouvelle option éducative pour les enfants. Prenant appui sur une participation entière et bénévole des parents, et profitant des ressources éducatives de la communauté, ceux-ci ont créé, en marge du système scolaire, une **nouvelle forme d'expérience éducative et de nouvelles solidarités** pour se soutenir mutuellement, partager leurs ressources et favoriser la socialisation des enfants.» (Brabant, 2013, p. 234)* [5]

Un cadre législatif en place

Nous l'avons déjà exprimé, mais il est bon de rappeler que l'instruction en famille est encadrée par la loi et que les familles sont contrôlées suite à une déclaration auprès de l'administration (Article L131-5 du Code de l'éducation). **Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation, validait lui-même la législation entourant l'IEF** le 18 juin 2020 : *« Je pense qu'il faut appliquer les règles que nous avons déjà établies*

dans la loi de 2019 (...) sur le plan juridique, je crois que nous sommes parvenus à un équilibre.» [6]

Dans notre sondage, nous avons pu confirmer les chiffres de la DGESCO 2016-2017[7]: il y a bien 72% des foyers qui ont été contrôlés par l'inspection académique dont **93 % des premiers contrôles ont été favorables**. Sachant que **les cas d'injonction à rescolariser lors des seconds contrôles sont anecdotiques** (0,13%), suggérer que toute la population en IEF est « à risque » d'échec scolaire ou de radicalisation à cause d'un exemple dans une association ou dans une famille spécifique est donc excessif et stigmatisant.

Conclusion : une vie en accord avec les valeurs de la République

Enfin, notre sondage révèle que les parents **transmettent les valeurs de la République dans leur quotidien principalement en montrant l'exemple** (93%) et **à travers des discussions, des débats et l'actualité dans des médias et des journaux** (67%). Les études internationales l'appuient d'ailleurs [8]: le sens civique des enfants instruits en famille est au contraire plus important que celui des enfants scolarisés.

Les valeurs les plus souvent ou très souvent intégrées dans les apprentissages sont :

- la **Liberté d'expression** ex aequo avec l'**Égalité des filles et des garçons** (93%),
- la **Fraternité** : lutte contre les discriminations (91 %),
- la **Liberté de conscience** (89%).

La vérité, c'est donc que notre société devrait par réflexe faire confiance aux parents et aux enfants. **L'instruction en famille est un choix éclairé, déclaré et encadré en France. Les diffamations doivent cesser !**

Et en définitive, un gouvernement qui campe sur ses positions en se basant sur des conjectures, sans vraiment écouter la voix des familles concernées et qui cherche à supprimer un droit aussi fondamental et constitutionnel que la liberté de choisir son mode d'instruction serait **un bien piètre exemple pour les citoyens de demain** et pour enseigner ce que sont les valeurs de la République.

Contact sondage Félicia : sondagefamillesief-fr20@protonmail.com - 06 10 12 15 15
Contact presse Félicia : presse@federation-felicia.org

Félicia est un collectif qui tend à devenir une association loi 1901. Elle a pour objet de défendre, de garantir et de promouvoir le droit à la liberté d'instruction. Elle a pour vocation de fédérer les associations et les familles qui par leurs actions ou leur objet statutaire sont impactées par les questions relatives à la liberté de choix d'instruction (Écoles hors contrat, associations, IEF, associations de défenses, parents inquiets pour leur liberté de choix, toutes associations promouvant ou accompagnant des apprentissages libres et/ou alternatifs …). FELICIA est laïque, apolitique, asyndicale et humaniste.

Christine Brabant Ph. D., est professeure et chercheuse en administration scolaire à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Elle est cofondatrice du Centre international pour la recherche sur l'éducation en famille (International Center for Home Education Research) et chercheuse associée au Centre de philosophie du droit, en Belgique. Elle est la pionnière de la recherche sur l'école à la maison au Québec.

Sources

(1) Vademecum – Instruction dans la famille – Novembre 2020 - (p38, P1)
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/30/6/VDM_IEF_1338306.pdf

(2) BRABANT, C. (2004). L'éducation à domicile au Québec : les raisons du choix des parents et les principales caractéristiques sociodémographiques des familles (Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke).
https://drive.google.com/open?id=1VaCzDMaATBX5RJmwhra7tvNfx-9NQFMJ

(3) https://fr.checkmarket.com/calculateur-taille-echantillon/

(4) MEN(2016) Enquete sur l'instruction dans la famille, année 2014-2015, bureau DGESCO B3-3

(5) Christine Brabant, "L'école à la Maison au Québec. Un projet familial, social et démocratique" ed : Presse de l'Université du Québec, 2013

(6) Audition de Jean-Michel Blanquer au Sénat, 18 juin 2020 :
http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200615/ce_radicalisation.html#toc3

(7) Rapport de la commission d'enquête du sénat sur la radicalisation (5 (4) b) et c)), année 2016-2017
http://www.senat.fr/rap/r19-595-1/r19-595-111.html

(8) Synthèse d'études américaines sur l'instruction en famille :
http://www.nheri.org/HERR.pdf

LES CHIFFRES* CLÉS 2020 DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE

* Données issues du sondage national réalisé par le collectif Félicia entre le 13 et 30 novembre 2020 ayant récolté 3654 réponses de foyers ciblés représentant 6295 enfants en IEF déclarés sur l'année 2020-2021 et hors CNED réglementé.

PROFIL DES ENFANTS

48% filles **52%** garçons

3/4 EN CYCLE 1-2-3

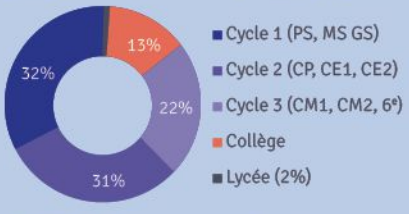

dont 32% en cycle 1 (3-5ans)

L'augmentation des déclarations en IEF depuis 2019 est donc influencée par la loi « école de la confiance » et l'abaissement de l'âge obligatoire à 3 ans.

94%

ont des activités extra familiales

en clubs, ludothèques, médiathèques, associations culturelles et sportives, musées, réseau IEF, ateliers, centres de loisirs, stages, conservatoires...

TOP 3 DES RAISONS* d'instruire en famille

1. ***Suivre les motivations et les rythmes d'apprentissage de l'enfant.*** (88%)
2. ***Développer la curiosité par l'expérience et la découverte dans le concret.*** (85%)
3. ***Projet familial, pour le plaisir de vivre et de découvrir ensemble.*** (82%)

CONTRAIREMENT AUX IDÉES REÇUES

- *Transmettre des valeurs morales et un mode de vie* ***conformes à sa religion*** *est une raison importante ou très importante pour* ***seulement 7%*** *des parents.*
- *Les* ***conditions sanitaires mises en place à l'école suite à la COVID-19*** *sont une raison importante ou très importante pour* ***43% des parents.***
- ***36% des parents*** *estiment qu'à 3 ans, leurs enfants* ***ne sont pas prêts psychologiquement.***

* *Les raisons du choix des parents ont été compilées à l'aide du questionnaire de C. Brabant (2004)*

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE transmises par les parents

Liberté d'expression et ***Egalité fille/garçon*** (93%)

Fraternité : lutte contre les discriminations (91 %)

Liberté de conscience (89%)

En ce qui concerne les familles ayant déjà reçu des **contrôles les années précédentes**

70% des familles ont été **soumises au contrôles de la mairie**

Contrôles non effectués : principalement car elles n'ont pas reçu de convocation (71%).

72% des familles ont été **soumises aux contrôles de l'inspection académique**

Contrôles non effectués : principalement car aucun RDV téléphonique proposé en remplacement de la convocation à cause de la COVID-19 (47%) ou pas reçu de convocation (29%)

93% des premiers contrôles de l'inspection **sont favorables**

PROFIL DES PARENTS

L'instruction est dispensée à

91% par les **mères**

2/3 ayant une activité professionnelle

84% des pères

ont à charge au moins 1/3 de l'instruction

2/3

des parents sont diplômés d'un cursus **d'enseignement supérieur**

(Bac +2/3 ou masters/doctorats/grandes écoles)

30% des parents

sont diplômés et/ou professionnels dans le domaine de ***l'éducation et de l'enfance***

PROFIL DES FAMILLES

Principales CSP* des parents

- **24%** indépendants
- **18 %** au foyer
- **15 %** employés
- **13 %** cadres supérieurs

75% des familles résident dans des **petites villes et villages**

30% des familles sont en IEF pour la **première fois**

* *Catégories socioprofessionnelles*

91%

des enfants interrogés **ne sont pas d'accord pour aller ou retourner à l'école**

Selon l'article 12 de la convention des droits de l'enfant ratifiée par la France en 1990 :

« Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, ***les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération*** *eu égard à son âge et à son degré de maturité. »*

Plus d'informations sur les données de l'enquête sur **https://www.instructionenfamille.org/** et les sites des associations partenaires :

ISE · L'école est la maison COLLECTIF · Enfance Libre · FELICIA · Parents Instituteurs Enfants Epanouis · Association UNIE L'Instruction, la clé de l'épanouissement

Visuel créé par le collectif Félicia pour la défense du droit à l'IEF 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique.